



FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif au à la formation conduisant au diplôme d'Etat Aide-soignant
Décret n°2007-1301 du 31 août 2007 relatif aux diplômes d'aide-soignant, auxiliaire de puériculture et d'ambulancier et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Définition du métier

Dispenser, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie de la personne.

Activités :

- Dispenser des soins d'hygiène et de confort à la personne,
- Observer la personne et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé,
- Aider l'infirmière à la réalisation des soins,
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de la personne et la réfection des lits,
- Entretien des matériels de soin,
- Transmettre les observations par oral et écrit pour maintenir la continuité des soins,
- Accueillir, informer et accompagner les personnes et leur entourage,
- Accueillir et accompagner des stagiaires en formation.

Conditions d'admission

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. Certains candidats sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Epreuve écrite d'admissibilité : épreuve anonyme, d'une durée de 2 heures, notée sur 20 pts

Elle se décompose **en 2 parties** :

- Dégager les **idées principales** d'un texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de 2 questions maximum,
- Répondre à **une série de 10 questions** à réponse courte (biologie humaine, opérations numériques de base, exercices mathématiques de conversion).

Epreuve orale d'admission : pour les candidats admissibles ou par accès direct, elle est notée sur 20 pts, elle consiste en un entretien de 20 minutes avec 2 membres de jury, après 10 minutes de préparation.

Elle se divise en **2 parties**

- **Un exposé** à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions,
- **Une discussion avec le jury** sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

LA FORMATION : DUREE ET CARACTERISTIQUES

La formation comprend **41 semaines** soit **1435 heures** avec :

<u>Enseignement théorique en institut de formation</u>	595 heures (17 semaines)
<u>Enseignement clinique en stage</u>	840 heures (24 semaines)
<u>Total</u>	1435 heures (41 semaines)

Les équipes pédagogiques, professionnels compétents du secteur sanitaire, sont responsables de la conception et de la mise en œuvre du projet pédagogique en tenant compte de la réglementation en vigueur et du programme de formation.

L'enseignement théorique et clinique est dispensé sur la base de 35 heures par semaine.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

Durant la formation, les élèves bénéficient de **congés** :

- 3 semaines pour les élèves qui débutent la scolarité en septembre
- 7 semaines pour les élèves qui débutent la scolarité en janvier

La formation est organisée en unités de formation, qui ont pour objectif de permettre aux élèves d'acquérir les connaissances indispensables pour participer à la réalisation de soins infirmiers relevant du rôle propre de l'infirmier.

La formation comprend 8 unités de formation :

↳ **Unité 1 : module 1 de formation** (4 semaines) et **stage clinique** (4 semaines)
Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie courante

↳ **Unité 2 : module 2 de formation** (2 semaines) et **stage clinique** (4 semaines)
L'état clinique d'une personne

↳ **Unité 3 : module 3 de formation** (5 semaines) et **stage clinique** (8 semaines)
Les soins

↳ **Unité 4 : module 4 de formation** (1 semaine) et **stage clinique** (2 semaines)
Ergonomie

↳ **Unité 5 : module 5 de formation** (2 semaines) et **stage clinique** (4 semaines)
Relation – Communication

↳ **Unité 6 : module 6 de formation** (1 semaine) et **stage clinique** (2 semaines)
Hygiène des locaux hospitaliers

↳ **Unité 7 : module 7 de formation** (1 semaine)
Transmissions des informations

↳ **Unité 8 : module 8 de formation** (1 semaine)
Organisation du travail

Les stages qui accueillent les élèves aides-soignants ont reçu un agrément de la tutelle.

L'organisation des stages relève de la compétence de l'institut de formation, chaque affectation en stage fait l'objet d'une convention passée avec les responsables des structures d'accueil.

L'enseignement clinique, l'encadrement en stage, les cours, travaux pratiques, travaux dirigés, travaux de groupes...sont assurés par des professionnels qualifiés et compétents appartenant au secteur de la santé et/ou ayant des expertises dans des domaines spécifiques. Chaque élève en formation bénéficie d'un **suivi pédagogique individuel**.

Dans chaque I.F.A.S., le directeur est assisté :

- d'un conseil technique, qui est consulté sur toutes questions relatives à la formation des élèves,
- d'un conseil de discipline, qui émet un avis sur les fautes disciplinaires ainsi que sur les actes incompatibles avec la sécurité du patient et mettant en cause leur responsabilité personnelle.

■ **COUT DE LA FORMATION** : Possibilité de prise en charge des frais pédagogiques par la Région Midi-Pyrénées.

www.midipyrenees.fr - Rubrique : Financement des Formations Sanitaires et Sociales.

■ **POSSIBILITE DE BENEFICIER DE BOURSES D'ETUDES** : Attribuées par la Région Midi-Pyrénées.

www.midipyrenees.fr - Rubrique : Bourses Sanitaires et Sociales.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Se renseigner auprès des I.F.A.S. de la région Midi-Pyrénées qui assurent la formation aide-soignante (cf. liste jointe)



INSTITUTS DE FORMATION AIDE-SOIGNANTE
DE LA REGION MIDI-PYRENEES

► **ARIEGE 09**

I.F.A.S. du CHI Val d'Ariège

Place Saint Vincent – 09100 PAMIERS
Tél. : 05 61 60 90 96 /Fax: 05 61 60 90 95
Mail : ifsi@chi-val-ariege.fr

► **AVEYRON 12**

I.F.A.S. du CH de Millau

22 bis, rue de la Condamine – 12100 MILLAU
Tél. : 05 65 60 39 30/Fax: 05 65 60 88 79
Mail : chantal.vors-pujol@ch-millau.fr

I.F.A.S. du CH de Rodez

ZAC Bourran – rue de Copenhague – 12000 RODEZ
Tél. : 05 65 55 17 50/Fax: 05 65 55 17 55
Mail : k.brabant@ch-rodez.fr

et antenne à Villefranche de Rouergue

► **HAUTE-GARONNE 31**

I.F.A.S. du CH de Saint-Gaudens

Avenue Saint Plancard – 31800 SAINT GAUDENS
Tél. : 05 62 00 45 45
Mail : corine.lagarrigue@ch-saintgaudens.fr

I.F.R.A.S.S.

2 bis, rue Emile Pelletier – BP 1277 – 31047 TOULOUSE
Tél. : 05 34 63 89 00/Fax: 05 34 63 89 08
Mail : s.casamayou@ifrass.fr

I.R.F.S.S. de la Croix Rouge Français

71, chemin des Capelles – 31300 TOULOUSE
Tél. : 05 61 31 56 52/Fax: 05 61 31 56 60
Mail : isabelle.pierre@croix-rouge.fr
Mail : aurelie.lopez@@croix-rouge.fr

I.F.A.S. des Hôpitaux de Toulouse

Avenue Jean Poulhès – 31059 TOULOUSE cedex
Tél. : 05 61 32 25 45 (IFSI)/Fax: 05 61 32 20 62
Tél. : 05 61 77 24 25 (IFAS)
Mail : ecoleas.sec@chu-toulouse.fr (IFAS)

I.F.A.S. lycée professionnel Hélène Bouchet

1, rue Lucien Lafforgue – BP 15 – 31901 TOULOUSE
Tél. : 05 34 45 24 00/Fax: 34 45 24 10
Mail : 03110057u@ac-toulouse.fr

► GERS 32

I.F.A.S. du Gers

Route de Tarbes – BP 382 – 32008 AUCH cedex

Tél. : 05 62 61 31 51/Fax: 05 62 61 37 13

Mail. : pascale.b@gip-ifsidugers.fr

► LOT 46

I.F.A.S. du CH de Cahors

351, rue Saint Géry – 46000 CAHORS

Tél. : 05 65 20 50 14/Fax: 05 65 20 54 14

Mail. : secretariat.ifsu@ch-cahors.fr

► HAUTES PYRENEES 65

I.F.A.S. du CH de Lannemezan

644, route de Toulouse – 65300 LANNEMEZAN

Tél. : 05 62 99 55 55

Mail. : sylvette.andrieu@ch-lannemezan.fr

I.F.A.S. lycée professionnel Reffye

76, avenue Joffre - 65000 TARBES

Tél. : 05 62 34 21 40/Fax: 05 62 93 69 55

Mail. : ce.0650023d@ac-toulouse.fr

I.F.A.S. du CH Henri Dunant

BP 1330 – 65013 TARBES cedex –

Tél. : 05 62 51 50 65/Fax: 05 62 51 50 84

Mail. : ifsu@ch-tarbes-vic.fr

► TARN 81

I.F.A.S. des I.F.M.S. d'Albi

10, rue des trois Tarn – 81000 ALBI

Tél. : 05 63 77 36 77/Fax: 05 63 77 36 76

Mail. : secretariat.ifsu@ch-albi.rss.fr

I.F.A.S. du CHIC Castres-Mazamet

Villégiale St Jacques – BP415 – 81108 CASTRES

Tél. : 05 63 71 60 50/Fax: 05 63 71 64 95

Mail. : secretariat-ifsu@chic-cm.fr

I.F.A.S. du CH de Lavaur

Place Viala – 81500 LAVAUUR

Tél. : 05 63 83 30 60

Mail. : ecole.as@ch-lavaur.fr

► TARN et GARONNE 82

I.F.A.S. du CH de Montauban

100, rue Léon Cladel – 82013 MONTAUBAN cedex

Tél. : 05 63 92 80 32/Fax: 63 92 82 84

Mail. : s.mony@ch-montauban.fr